REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 29 septembre 2025

Délibération n° 2025-2968

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) de l'opérateur de services énergétiques régional (OSER) - Exercice 2024

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Rapporteur : Monsieur Bertrand Artigny

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 12 septembre 2025

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, M. Y. Fournel, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme N. Georgel, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, M. M. Le Faou, Mme M. Lecerf, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, M. A. Orlando, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme J. Percet, Mme N. Perrin-Gilbert, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtzoff.

Absents excusés : M. L. Pelaez, M. L. Barge (pouvoir à Mme D. Nachury), M. P. Blache (pouvoir à Mme L. Croizier), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), M. G. Corazzol (pouvoir à M. T. Rudigoz), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. M. Grivel), Mme H. Duvivier (pouvoir à M. J. Camus), Mme H. Geoffroy (pouvoir à M. S. Gomez), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme M. Carrier), M. C. Marguin (pouvoir à M. L. Lassagne), M. É. Perez (pouvoir à Mme J. Percet), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), Mme I. Petiot (pouvoir à M. P. Guelpa-Bonaro), M. M. Rantonnet (pouvoir à M. C. Cohen).

Conseil du 29 septembre 2025

Délibération n° 2025-2968

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) de l'opérateur de services énergétiques régional (OSER) - Exercice 2024

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 septembre 2025, exposant ce qui suit :

L'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte ainsi que des SPL.

Le document présenté comprend le rapport d'activité des mandataires de la SPL OSER concernant l'année 2024.

I - Contexte

La SPL OSER, créée en 2013, a pour objet social l'accompagnement sur le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) des collectivités actionnaires dans la mise en œuvre de leur stratégie et de leurs projets de rénovation énergétique.

Par délibération du Conseil n° 2020-0193 du 5 octobre 2020, la Métropole de Lyon est entrée au capital de la SPL OSER en 2021. La Métropole a, depuis, confié à la SPL OSER deux mandats de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la rénovation énergétique des collèges Boris Vian à Saint-Priest et Frédéric Mistral à Feyzin.

La Métropole, qui possède une voix consultative au conseil d'administration de la SPL OSER, est représentée au sein de cette instance et au sein de l'assemblée spéciale par monsieur Jean-Claude Ray.

II - Bilan financier

	2020 (en k€)	2021 (en k€)	2022 (en k€)	2023 (en k€)	2024 (en k€)
produits d'exploitation	4 470	2 471	2 604	2 007	2 274
charges d'exploitation	4 654	2 601	2 640	1 939	2 223
résultat d'exploitation	- 184	- 130	- 36	69	51
résultat financier	52	48	88	144	268
résultat exceptionnel	101	0	- 1	5	1
impôts sur les sociétés	0	0	0	- 40	- 69
résultat net	- 31	- 82	51	177	250

La baisse des produits et des charges d'exploitation entre 2020 et 2023 s'explique par une modification de la comptabilisation des opérations. Jusqu'en 2016, les opérations de rénovation étaient réalisées par le biais de baux emphytéotiques administratifs (BEA) et comptabilisées dans le compte de résultat. Depuis, les mandats de maîtrise d'ouvrage constituent le mode d'intervention privilégié de la SPL OSER et les opérations de rénovation sont comptabilisées dans les comptes de bilan, sans incidence sur le compte de résultat de la société.

Les produits d'exploitation de la SPL OSER s'établissent à 2,3 M€ en 2024, la croissance de + 14 % par rapport à 2023 s'explique par la hausse des opérations entrées en phase de conception-réalisation. Les charges d'exploitation s'établissent à 2,2 M€ en 2024, en hausse de + 16 % par rapport à 2023 et sont composées à hauteur de 65 % par la masse salariale de la société.

Le résultat d'exploitation 2024 de la SPL OSER ressort à + 51 k€ et redevient structurellement positif après plusieurs années en négatif. Cette évolution s'explique notamment par une revalorisation de la tarification des prestations de la société en 2023.

Le résultat financier s'élève à 268 k€ en 2024 contre 144 k€ au titre de l'exercice précédent. Cette hausse de + 86 % est liée à des conditions de taux plus favorables qu'en 2023.

Le résultat net est de 250 k€ en 2024, en hausse de + 73 k€, soit + 41% par rapport à 2023.

	2020 (en k€)	2021 (en k€)	2022 (en k€)	2023 (en k€)	2024 (en k€)
capital social	10 801	10 999	11 105	11 105	6 177
dont Métropole	*50*	*50*	*50*	*50*	*50*
dont Région AuRA	*7 353*	*7 353*	*7 353*	*7 353*	*2 403*
capitaux propres	11 337	11 453	11 610	11 787	7 109

Le capital social de la SPL OSER s'élève à 6 177 K€ au 31 décembre 2024 contre 11 105 k€ un an auparavant, la Région AuRA ayant réduit entretemps son capital au sein de la société à hauteur de 4,95 M€. Cette réduction du capital s'accompagne d'une modification de la répartition des 12 postes d'administrateurs au sein du conseil d'administration de la société, avec quatre postes désormais dévolus à la Région AuRA au lieu de huit précédemment. La Ville de Grenoble obtient un poste d'administrateur et l'assemblée spéciale obtient trois postes d'administrateurs supplémentaires, passant ainsi de deux à cinq administrateurs.

La Région AuRA demeure l'actionnaire majoritaire de la SPL OSER avec 38,9 % du capital tandis que la Métropole détient 0,8 % du capital de la société. Les Villes de Chaponost, Saint-Alban-Leysse et Salaise-sur-Sanne ont rejoint la SPL OSER en 2024, ce qui porte le nombre d'actionnaires de la société à 38 contre 11 actionnaires lors de sa création en 2013.

Le montant des capitaux propres s'élève à 7 109 k€ au 31 décembre 2024, après intégration du bénéfice 2024 en réserves. La SPL OSER n'a jamais versé de dividendes à ses actionnaires depuis sa création.

Le niveau global de trésorerie s'établit à 6,0 M€ dont 4,3 M€ de trésorerie non immédiatement disponible (comptes à terme et valeurs mobilières de placement) et 1,8 M€ de trésorerie disponible.

III - Bilan d'activité

	2020 (en M€)	2021 (en M€)	2022 (en M€)	2023 (en M€)	2024 (en M€)
mandats TTC	10,0	21,0	25,3	34,2	61,8
BEA TTC	3,4	1,3	0,6	0,5	0,6
chiffre d'opérations TTC	**13,4**	**22,3**	**25,9**	**34,6**	**62,4**

Le chiffre d'opérations correspond à l'ensemble des dépenses réalisées par la SPL OSER pour le compte de ses actionnaires. Dans le cadre des mandats de maîtrise d'ouvrage, trois phases se succèdent :

- contractualisation des marchés,
- conception-réalisation,
- exploitation-maintenance.

Le chiffre d'opérations s'établit à 62,4 M€ en 2024, soit une hausse de + 80 % par rapport à 2023. Cette évolution s'explique par la hausse des opérations entrées en phase de conception-réalisation d'une part, la présence de plusieurs opérations de démolition reconstruction significatives en 2024 d'autre part.

IV - Rapport de la Chambre régionale des comptes (CRC)

La CRC a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la société, qui a porté sur les exercices 2016 et suivants.

Son rapport d'observations définitives a été adopté le 29 février 2024. Il ne formule qu'une seule recommandation en proposant d'étendre la saisine préalable du comité des engagements et des investissements, composé de représentants au conseil d'administration, pour tout projet de rénovation énergétique, quel que soit son portage contractuel. En effet, depuis 2020, le règlement intérieur permet de ne plus solliciter l'avis de ce comité pour les opérations en mandat, alors qu'elles représentent désormais l'essentiel des nouveaux projets confiés à la SPL OSER.

Cette recommandation a fait l'objet d'une délibération du conseil d'administration en ce sens.

V - Avancement des projets confiés par la Métropole

La Métropole a confié à la SPL OSER deux mandats de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la rénovation énergétique dont la réception est prévue en 2025 :

- le collège Boris Vian à Saint-Priest avec pour objectif l'atteinte du niveau bâtiment basse consommation (BBC), la rénovation pour les bâtiments d'enseignement ainsi qu'une réduction des consommations d'énergie finale d'au moins 50 %,

- le collège Frédéric Mistral à Feyzin avec pour objectif l'atteinte du niveau BBC, la rénovation pour les bâtiments d'enseignement ainsi qu'une réduction des consommations d'énergie finale d'au moins 50 %.

VI - Perspectives 2025

Les contrats de longue durée (BEA, mandats de maîtrise d'ouvrage) signés font apparaître un niveau d'activité significatif jusqu'en 2026. L'échéance des élections municipales, en 2026, nécessite un renouvellement du carnet de commande, en 2025, afin que l'activité soit assurée en 2027 et 2028.

D'après le budget 2025, le résultat d'exploitation devrait rester positif et le résultat net s'établir à environ 225 k€, proche du résultat réalisé en 2024 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

Prend acte du rapport établi sur l'activité de la SPL OSER au titre de l'exercice 2024.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 30 septembre 2025

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20250929-339195-DE-1-1
Date de télétransmission : 30 septembre 2025
Date de réception préfecture : 30 septembre 2025